

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 8 décembre 2017

**8**ème **Commission N**° CP-2017-11-8-1

Service instructeur DECS

Service consulté

## CONVENTION DE TELERESTAURATION RELATIVE AU COLLEGE LES MENETRIERS A RIBEAUVILLE

Résumé : Le collège les Ménétriers à RIBEAUVILLE télérestaure des repas au profit du lycée Ribeaupierre situé dans la même commune.

Il est proposé d'approuver une convention relative à cette télérestauration et d'autoriser la Présidente à la signer.

Le collège les Ménétriers à RIBEAUVILLE télérestaure depuis une dizaine d'années des repas au profit du lycée Ribeaupierre situé dans la même commune.

Jusqu'à récemment, cette télérestauration faisait l'objet d'une convention dont le Département n'était pas signataire.

Il est proposé dorénavant que le Département y soit également associé en tant que collectivité compétente pour l'organisation des services de restauration dans les collèges, en partenariat avec la Région Grand Est et les deux établissements concernés.

Cette convention jointe en annexe au présent rapport précise les modalités relatives à la mise à disposition de personnels, les aspects financiers, les obligations respectives des parties, les normes d'hygiène, le nombre de repas et leurs caractéristiques ainsi que la durée.

Pour information, le nombre moyen de repas produit quotidiennement dans ce collège est d'environ 850, dont 58 % pour le collège et 42 % pour le lycée.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver la convention de télérestauration jointe au présent rapport entre le Département, la Région Grand Est ainsi que le collège les Ménétriers et le lycée Ribeaupierre à RIBEAUVILLE et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT